



Décompte individuel de charges

Par **Emecie**, le **19/07/2025** à **12:45**

Bonjour,

Locataire d'un logement social géré par l'organisme CDC HABITAT SOCIAL, je viens de recevoir mon décompte individuel de charges.

Habituellement, mon bailleur m'est redevable et la somme due est déduite du montant de mon loyer mensuel dans les mois qui suivent.

Il y a quelques jours, j'ai reçu un décompte suivant lequel je dois la somme de 492,95 €uros ; j'ai contacté mon bailleur qui m'a fait part de son étonnement, tout comme moi-même.

Pourriez-vous m'indiquer de quel recours je dispose pour contester ce décompte dont le solde me semble abusif ?

D'avance merci.

Cordialement.

Emecie

Par **janus2fr**, le **19/07/2025** à **13:49**

Bonjour,

Il faut déjà éplucher le décompte pour voir si un poste présente une erreur. Simplement dire qu'il n'est pas normal que le solde soit négatif contrairement aux autres années ne suffit pas.

Par **Pierrepauljean**, le **19/07/2025** à **13:56**

bonjour

merci de supprimer vos coordonnées personnelles

concernant la régularisation des charges, est ce que le décompte par nature de charges

étaient joint?

vous pouvez aussi prendre rendez vous pour consulter les justificatifs